

# KAP TPE

## REGION REUNION

### Présentation du dispositif

KAP TPE est une subvention régionale déployée par la Région Réunion à partir du 17 mars 2025 pour soutenir les très petites entreprises (TPE) locales. Ce dispositif vise à financer les petits investissements matériels et immatériels des TPE pour dynamiser et structurer le tissu économique réunionnais. Un bonus est accordé aux projets implantés dans la micro-région Est pour favoriser le rééquilibrage territorial.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

##### — Entreprises éligibles

Sont éligibles :

- Très Petites Entreprises (TPE) ayant déjà un numéro d'immatriculation.
- Entreprises ayant leur siège social ou un établissement à La Réunion.

##### — Critères d'éligibilité

Pour prétendre à l'aide :

- Effectif maximal : 10 salariés.
- Chiffre d'affaires annuel inférieur ou égal à 1 million d'euros.
- Être à jour de ses obligations sociales et fiscales.
- Porter un projet d'investissement d'au moins 5 000 €.

#### Pour quel projet ?

##### — Dépenses concernées

Sont éligibles les dépenses suivantes :

- Investissements matériels : équipements, outillage, machines.
- Investissements immatériels : logiciels, formation, marketing digital.
- Projets permettant le développement, la structuration et la pérennisation de l'activité.

#### Quelles sont les particularités ?

##### — Dépenses inéligibles

- Investissements en crédit-bail ou leasing.
- Projets non conformes aux critères d'éligibilité.
- Charges de fonctionnement et dettes fiscales ou sociales.

---

## Montant de l'aide

### De quel type d'aide s'agit-il ?

Subvention pour le financement des investissements matériels et immatériels.

Un bonus pour les projets situés dans la micro-région Est.

---

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

— Au près de quel organisme ?

Les demandes sont à faire sur la plateforme dédiée de la Réunion.

---

## Critères complémentaires

- Effectif d'au moins 1 salarié et de moins de 10 salariés.
- Données supplémentaires
  - › Situation - Réglementation
    - › A jour des versements fiscaux et sociaux

---

## Organisme

### REGION REUNION

- Hôtel de Région Pierre LAGOURGUE  
Avenue René Cassin Moufia B.P 67190  
97801 SAINT DENIS MESSAG CEDEX 9  
Téléphone : 02 62 48 70 00  
Télécopie : 02 62 48 70 71  
E-mail : [region.reunion@cr-reunion.fr](mailto:region.reunion@cr-reunion.fr)

---

## Déposer son dossier

- <https://demarches.cr-reunion.fr>